



Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (H/F)

TP A2SP - SST - SSIAP 1

Certification accessible par la VAE

COSNE-COURS-SUR-LOIRE

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 28/06/2022 au 28/10/2022

Inscriptions fermées, contacter le centre

>> Durées

- Durée indicative : 505 Heures(s)

- Durée totale : 505 h (dont 400 h en centre)

>> Effectif

De 5 à 12

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 8000.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 58

Antenne de Cosne - Site P.G. de Gennes

Avenue de Verdun

58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

>> Vos interlocuteurs

Valerie GRODET

Assistante de formation

Tél. : 03 86 26 89 90

valerie.grodet@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 58

LP Jean Rostand, 9 Boulevard

Saint-Exupéry

58000 NEVERS

Tél. : 03 86 59 74 59

greta58.contact@ac-dijon.fr

Siret : 19580050300037

N° d'activité : 2658P000958

www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

Cette action de formation a pour but de former des demandeurs d'emploi au métier d'agent de sécurité et de les rendre capable de :

- Surveiller une zone définie ou en contrôle l'accès et empêcher l'introduction d'objets illicites ou dangereux.

- Adopter une attitude respectueuse mais ferme dans sa relation aux usagers des lieux.

- Gérer des conflits en utilisant des techniques de médiation.

- Assurer la sécurité liée aux risques incendie et surveiller les locaux afin de prévenir tout sinistre.

- Faire respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux et réagir à tout dysfonctionnement.

- Déterminer les priorités, sans paniquer, alerter les services d'urgence et dispenser les premiers soins autorisés par son attestation de secouriste.

- Effectuer son travail en déambulation dans des zones circonscrites, sur circuit de ronde préétabli, sur demande d'intervention ou en poste fixe à l'entrée d'une zone à contrôler.

- Rester en contact radio ou téléphonique permanent avec le poste central de sécurité ou de télésurveillance dont il dépend.

- Respecter la déontologie de la profession basée sur la confidentialité et l'obligation de réserve concernant les informations dont il a connaissance.

- Rendre compte régulièrement de son action et transmettre aux bons interlocuteurs les informations

>> PRÉREQUIS

- Sans niveau spécifique

- L'inscription à cette formation est soumise à l'autorisation du CNAPS (à demander au préalable).

- Fourniture d'un extrait n°3 de casier judiciaire (vierge)

- Fourniture d'un certificat médical d'aptitude au passage du SSIAP1

>> CONTENU

Module Appropriation des compétences de Base liées au Métier

Module Acquérir le socle de base des attitudes et aptitudes professionnelles en sécurité privée

Module Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité (CCP 1)

Module Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces (CCP 2)

Module Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée (CCP 3)

Module Habilitation Electrique BEM

Module Connaissance du secteur professionnel

Module Communication Verbale et écrite

Module Connaissance du métier / TRE

Module Capitalisation des expériences accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel

Module Sauveteur Secouriste du Travail

Module Bases de Self défense

Module Prévention et principes de la gestion des conflits

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel

- En centre

- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Jeux de rôle, Travaux pratiques

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien

Admission après test

Admission après visite médicale

1ère partie : les candidats visionnent une vidéo présentant l'intrusion d'un individu dans une boutique et provoquant un incident. Ce dernier déclenche l'intervention des agents de sécurité du centre commercial. Les candidats sont ensuite invités à décrire en quelques lignes la vidéo présentée puis à expliquer en quelques lignes comment en tant qu'agent de sécurité ils auraient géré la situation.

2ème partie : Les candidats sont invités à lire un article de presse de 40 lignes relatant un entretien dans lequel un agent de sécurité parle de son métier. Les candidats doivent ensuite répondre à 5 questions concernant le texte puis répondre à un QCM d'orthographe.

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (H/F) (Ancien niv. IV, niveau 4)

- Certificat d'acteur en Sauvetage Secourisme du Travail

- Diplôme SSIAP 1

- Attestation de formation à l'habilitation électrique manoeuvre

- Certificat TOSA

Délivrance d'une attestation de fin de formation comprenant les acquis dans le cas où la certification ne serait pas acquise

Possibilité de validation partielle sous forme de blocs de compétences autonomes.

>> INTERVENANT(E)(S)

Formateurs professionnels d'adultes intervenants depuis de nombreuses années sur les formations en Sécurité en général et sur les préparations au Titre professionnel A2SP (Agents de sécurité et Fonctionnaires de Police)





Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (H/F)

TP A2SP - SST - SSIAP 1

Certification accessible par la VAE

NEVERS

>> OBJECTIF(S)

Cette action de formation a pour but de former des demandeurs d'emploi au métier d'agent de sécurité et de les rendre capable de :

- Surveiller une zone définie ou en contrôle l'accès et empêcher l'introduction d'objets illicites ou dangereux.
- Adopter une attitude respectueuse mais ferme dans sa relation aux usagers des lieux.
- Gérer des conflits en utilisant des techniques de médiation.
- Assurer la sécurité liée aux risques incendie et surveiller les locaux afin de prévenir tout sinistre.
- Faire respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux et réagir à tout dysfonctionnement.
- Déterminer les priorités, sans paniquer, alerter les services d'urgence et dispenser les premiers soins autorisés par son attestation de secouriste.
- Effectuer son travail en déambulation dans des zones circonscrites, sur circuit de ronde préétabli, sur demande d'intervention ou en poste fixe à l'entrée d'une zone à contrôler.
- Rester en contact radio ou téléphonique permanent avec le poste central de sécurité ou de télésurveillance dont il dépend.
- Respecter la déontologie de la profession basée sur la confidentialité et l'obligation de réserve concernant les informations dont il a connaissance.
- Rendre compte régulièrement de son action et transmettre aux bons interlocuteurs les informations

>> PRÉREQUIS

- Sans niveau spécifique
- L'inscription à cette formation est soumise à l'autorisation du CNAPS (à demander au préalable).
- Fourniture d'un extrait n°3 de casier judiciaire (vierge)
- Fourniture d'un certificat médical d'aptitude au passage du SSIAP1

>> CONTENU

Module Appropriation des compétences de Base liées au Métier
Module Acquérir le socle de base des attitudes et aptitudes professionnelles en sécurité privée
Module Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité (CCP 1)
Module Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces (CCP 2)
Module Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée (CCP 3)
Module Habilitation Electrique BEM
Module Connaissance du secteur professionnel
Module Communication Verbale et écrite
Module Connaissance du métier / TRE
Module Capitalisation des expériences accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel
Module Sauveteur Secouriste du Travail
Module Bases de Self défense
Module Prévention et principes de la gestion des conflits

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
- En centre
- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Jeux de rôle, Travaux pratiques

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

- Session 1 : Du 21/03/2022 au
08/07/2022

Inscriptions fermées, contacter le centre

- Session 2 : Du 18/10/2022 au
17/02/2023

Inscriptions du 05/05/2022 au 01/02/2023

>> Durées

- Durée indicative : 505 Heure(s)
- Durée totale : 505 h (dont 400 h en centre)

>> Effectif

De 5 à 12

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 8000.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 58
Antenne de Nevers
9 boulevard Saint Exupéry
58000 NEVERS

>> Vos interlocuteurs

Valerie GRODET
Assistante de formation
Tél. : 03 86 26 89 90
valerie.grodet@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 58
LP Jean Rostand, 9 Boulevard
Saint-Exupéry
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 74 59
greta58.contact@ac-dijon.fr
Siret : 19580050300037
N° d'activité : 2658P000958
www.bourgogne-greta.fr

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien

Admission après test

Admission après visite médicale

1ère partie : les candidats visionnent une vidéo présentant l'intrusion d'un individu dans une boutique et provoquant un incident. Ce dernier déclenche l'intervention des agents de sécurité du centre commercial. Les candidats sont ensuite invités à décrire en quelques lignes la vidéo présentée puis à expliquer en quelques lignes comment en tant qu'agent de sécurité ils auraient géré la situation.

2ème partie : Les candidats sont invités à lire un article de presse de 40 lignes relatant un entretien dans lequel un agent de sécurité parle de son métier. Les candidats doivent ensuite répondre à 5 questions concernant le texte puis répondre à un QCM d'orthographe.

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (H/F) (Ancien niv. IV, niveau 4)

- Certificat d'acteur en Sauvetage Secourisme du Travail

- Diplôme SSIAP 1

- Attestation de formation à l'habilitation électrique manoeuvre

- Certificat TOSA

Délivrance d'une attestation de fin de formation comprenant les acquis dans le cas où la certification ne serait pas acquise

Possibilité de validation partielle sous forme de blocs de compétences autonomes.

>> INTERVENANT(E)(S)

Formateurs professionnels d'adultes intervenants depuis de nombreuses années sur les formations en Sécurité en général et sur les préparations au Titre professionnel A2SP (Agents de sécurité et Fonctionnaires de Police)

